



LA HAUTE SAVOUREUSE

Les vœux du Président, Daniel ROTH



Cette fin d'année nous amène une très bonne nouvelle : notre communauté de communes et la ville de Giromagny ont été sélectionnées au titre du programme national de revitalisation des bourgs centres. Seulement 52 sites ont été retenus sur l'ensemble du pays, dont deux en Franche-Comté.

Le bureau et le conseil communautaire ont unanimement salué cette sélection porteuse d'aides financières substantielles particulièrement bien venues en ces périodes de baisse des dotations de l'état. Un des objectifs de ce programme est d'accompagner et d'apporter des aides aux propriétaires et bailleurs pour la réhabilitation de l'habitat ancien, dans l'intérêt très évident des locataires mais aussi des propriétaires, des artisans et commer-

çants, et par voie de conséquences des contribuables locaux.

Par ailleurs, le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté de communes est désormais effectif. Il décharge les communes de dépenses obligatoires importantes pour transformer leurs Plans d'Occupation des Sols ou pour mettre en conformité leurs P.L.U. avec les lois issues du "Grenelle" de l'environnement. Cette décision a aussi permis à notre communauté de communes, pionnière en la matière dans le département, de bénéficier de subventions d'état importantes (plus de 60 000 €) pour mener à bien cette action.

En complément, j'ai proposé que la caisse communautaire abonde à hauteur de 140 000 € en 2015 (par rapport aux 63 000 € de 2014) la dotation de solidarité versée aux communes membres pour leur permettre d'amortir les conséquences de la réduction de leurs dotations d'état. Ainsi, malgré des baisses conséquentes de ses recettes de fonctionnement, la Haute Savoureuse poursuit et amplifie ses actions en direction des communes, de l'activité locale et de l'ensemble de ses habitants.

En cette période, les conseillers communautaires se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2015.

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Cette année la Haute Savoureuse fêtera le 10ème anniversaire de l'ouverture de son service "multi-accueil" les Papy'llons à Giromagny, situé au sein de la maison Saint-Joseph, et de sa crèche familiale les Moussay'llons. Ces structures ont été complétées par l'ouverture des Oisy'llons en 2012, un second centre multi-accueil situé à Chaux.

Ces équipements et structures de qualité animées par des agents qualifiés et motivés répondent à un réel besoin comme le montre le taux élevé d'occupation et le nombre d'enfants encore inscrits sur liste d'attente. Au fil des ans les cinquante places d'accueil ouvertes ont permis d'accueillir plusieurs centaines d'enfants de notre communauté.

Evidemment la gestion et le fonctionnement de ces structures engendrent des coûts mais ils sont très atténués par la participation de la caisse d'allocations familiales (CAF) au titre de la prestation de service unique et du contrat enfance-jeunesse. Ainsi le compte administratif 2013 met en évidence les dépenses et

leur répartition suivantes : 554 586 € de dépenses totales couvertes pour 324 504 € par la CAF (60 %), 119 686 € par le budget communautaire (22%) et au final 100 393 € seulement par les familles utilisant le service (18%).



Il n'est donc pas étonnant que le samedi 13 décembre très nombreuses aient été les familles à participer à la fête du 10ème anniversaire préparée par l'ensemble des personnels. Petits et grands ont pu apprécier les saynètes créées pour l'occasion et partager un goûter très convivial.

Daniel ROTH



Conseil Communautaire

Le dernier trimestre de l'année 2014 a été riche en séances puisque les conseillers ont été amenés à se réunir 4 fois, sur convocation du Président Daniel ROTH, dont une fois selon la procédure d'urgence. L'information étant riche et les éléments de la séance du 7 octobre ayant déjà été relatés dans notre précédent numéro, nous ne présenterons ici que les principales décisions prises au cours des séances des 29 octobre, 9 décembre et 16 décembre.

Pour la séance du 29 octobre, 17 conseillers étaient présents et 6 étaient représentés. Après la décision prise le 7 octobre de prendre la compétence "Plan Local d'Urbanisme", l'essentiel du débat porte sur la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et sur les modalités de la concertation pour la conduite de cette action.

Sur proposition du Président, décision est prise d'élaborer le PLUi en poursuivant les objectifs suivants :

- Satisfaire aux exigences des lois « ENE » (Engagement National pour l'Environnement, dite "Grenelle 2") et ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) ;
- Rechercher un développement du territoire communautaire équilibré et de qualité pour le long terme ;
- Définir les besoins en matière d'aménagement de l'espace, de surfaces agricoles, de développement économique, d'équilibre social de l'habitat, de transport et d'environnement, ... ;
- Déterminer les conditions permettant de diminuer les déplacements, améliorer l'accessibilité, développer les modes doux et les transports en commun ;
- Envisager, en partenariat avec les territoires voisins, un axe direct rejoignant l'autoroute et la gare TGV ;
- Poursuivre le développement économique en renforçant les zones d'activité existantes et en développant une activité autour du tourisme et du tertiaire ;
- Prendre en compte la notion de centre-bourg ;
- Favoriser le maintien des services et du commerce ;
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire tout en engageant une réflexion sur les liens sommets-vallée ;
- Maintenir et favoriser la présence d'un artisanat fort ;
- Développer les filières forestières ;
- Développer l'accessibilité numérique ;
- Réduire la consommation des espaces agricoles et naturels en optimisant le foncier constructible ;
- Valoriser et préserver les richesses naturelles et paysagères ;

- Poursuivre la mise en œuvre de la trame "verte et bleue" en définissant un projet environnemental ambitieux et garant de l'identité du territoire ;

- Gérer durablement les ressources, notamment en matière de captage d'eau ;

- Adapter les règles d'urbanisme en vigueur pour prendre en compte les évolutions constructives notamment en matière de performance énergétique.

Les modalités de concertation durant l'élaboration de ce plan comporteront notamment la mise en place de registres à la CCHS et dans chaque mairie afin de recueillir les observations du public, une information régulière du public via des articles dans les journaux communautaires et municipaux ainsi que la presse locale, l'organisation d'au moins 6 réunions publiques au cours de la procédure qui devrait durer environ 2 ans.

La séance du 9 décembre, convoquée en urgence, ne comportait qu'un seul point à l'ordre du jour : la décision d'autoriser le Président à signer une convention attributive d'une subvention au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire). En effet, le dossier déposé conjointement par la Communauté et la ville de Giromagny au titre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le programme "Centre-Bourg" lancé par le gouvernement ayant été sélectionné au niveau national (*cf. notre numéro de novembre-décembre et l'éditorial du Président dans ce numéro*), l'opération doit être lancée sans délai. Plusieurs contrats doivent donc être signés avec les services et agences de l'état, le premier portant sur la question de l'ingénierie du programme. A cet effet, le recrutement par la CCHS d'un ingénieur territorial chargé d'animer l'action de revitalisation sera soutenu par le FNADT à hauteur de 80% de la dépense pendant 3 ans ce qui, en ajoutant les dépenses d'animation et de communication, représente une subvention de 280 000 €. Le recrutement de l'agent sera inscrit au budget 2015 pour intervenir dans les meilleurs délais compatibles avec la procédure de recrutement.

La séance du 16 décembre comportait 2 points à l'ordre du jour : une adhésion aux services de l'Agence d'Urbanisme (AUTB) et une modification des attributions de compensations financières entre la Communauté et les communes. En complément, le député Damien MESLOT vient exposer aux conseillers le projet de constitution d'un pôle métropolitain. Tous les conseillers communautaires sont présents ou représentés.

L'Adhésion de la CCHS à l'AUTB per-

mettra à notre communauté de bénéficier des services de l'agence en matière d'études prospectives, d'appui aux projets, d'expertise en matière d'environnement et d'urbanisme. En particulier l'agence interviendra dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme intercommunal (PLUi). Cette adhésion est approuvée à l'unanimité.

La modification des attributions de compensations financières entre la Communauté et les Communes représente une évolution historique. En 2004, lors de l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) sur le territoire communautaire, la Communauté et les Communes avaient procédé à un échange de fiscalités : l'ensemble de la Taxe Professionnelle (TP) serait désormais perçue par la Communauté alors que la Taxe d'Habitation (TH) et les Taxes Foncières (TF) seraient perçues par les Communes. Dans ce mouvement, certaines communes perdaient des ressources qui furent compensées, sur une base figée en 2004, par l'attribution d'une compensation annuelle dite "positive" versée par la Communauté aux Communes concernées tandis que d'autres se trouvaient bénéficiaires, ce qui fut compensé par le reversement d'une compensation dite "négative" à la Communauté. Après 10 années de fonctionnement sous ce régime, prenant en compte l'évolution des ressources et des bases fiscales, le Président et le Bureau Communautaire ont estimé qu'il serait équitable de supprimer le versement des compensations "négatives" touchant les communes d'Auxelles-Haut, Lachapelle sous Chaux et Lepuix. Ceci correspond à un transfert de ressources de l'ordre de 80 000 € aux communes concernées. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En fin de séance, le député Damien MESLOT présente la situation actuelle du projet de constitution d'un pôle métropolitain sur le nord Franche-Comté, sur un périmètre correspondant à celui du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) qui regroupe autour de l'Agglomération du Pays de Montbéliard (EPCI de plus de 100 000 habitants nécessaire à la constitution d'un pôle métropolitain), la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) et 9 Communautés de Communes, dont la CCHS, représentant ensemble 199 communes et 309 164 habitants. La constitution de ce pôle qui permettrait à l'Aire Urbaine "d'exister" entre les pôles de Strasbourg et de Dijon-Besançon est prévue au cours de l'année 2015. L'adhésion de la CCHS à ce projet sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Communautaire.

Christian CODDET

LIBERATION !

Pour le 65^{ème} anniversaire de la libération de nos communes, une manifestation spectaculaire impliquant un imposant convoi de véhicules militaires d'époque et des célébrations dans chaque commune a été organisée par la Communauté de Communes. Cette manifestation n'aurait certainement pas pu avoir cette ampleur sans la mobilisation sans faille des membres de l'association "Transhumance et Traditions" animée par son infatigable président Ralph Delaporte que l'on remercie chaleureusement.



Déjà minutieusement préparés le samedi 22, les véhicules d'époque des membres de l'association et ceux venus de nombreux villages alentours se sont rassemblés à l'aube du dimanche 23 novembre sur la place De Gaulle à Giromagny. De là ils ont formé 2 convois qui ont parcouru les routes de nos campagnes et de nos 8 communes avant de se rejoindre sur la place de la mairie de Giromagny où ils ont été présenté au public et aux autorités civiles et militaires rassemblées sur un podium dressé pour l'occasion.



Rappelons que c'est le 22 novembre 1944 au matin que les troupes de la 1^{ère} DFL (Division Française Libre) ont fait leur entrée dans Giromagny, progressant ensuite vers Chaux et Sermamagny puis vers Rougegoutte et Vescemont. Elles étaient équipées de matériels américains et commandées par le général Pierre Garbay, après le décès accidentel du général Diego Brosset intervenu le 20 novembre à Champagny, La victoire n'était cependant pas acquise et la situation est restée incertaine pendant plusieurs jours comme en témoigne le décès à Giromagny le 25 novembre du matelot Georges Brière du 1^{er} régiment de fusillers marins, "tué à l'ennemi", dont le corps repose au cimetière du Mont Valérien en reconnaissance des faits d'arme de la 1^{ère} DFL.

Christian CODDET



PRATIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17 **Pompiers** : 18 **SAMU** : 15
EDF : 09 72 67 50 90 **GDF** : 08 00 47 33 33
Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19
Pharmacie de garde : 03 84 27 72 16
Médecin de garde : 3966

BONNE NOUVELLE

L'entreprise **VISTEON** installée à Rougegoutte vient à nouveau de changer de propriétaire et son nouveau nom est désormais **REYDEL Automotive**, un nom déjà familier pour beaucoup d'entre nous. En effet c'est déjà **REYDEL** qui avait repris en 1987 l'entreprise **THECLA** alors en dépôt de bilan. Puis, dans les années 2000, l'usine est rachetée par **Plastic Omnium** lequel fait place quelques années plus tard à **VISTEON**. Confrontée à des problèmes de place, l'usine a essaimé quelque temps à Sermamagny et a failli déménager à Fontaine mais ce projet a été contrarié par l'évolution de l'activité.

Début décembre 2014, l'usine a remporté un important marché d'équipement pour des véhicules **OPEL** qui seront fabriqués à Sochaux avec une visibilité sur les 10 ans à venir. Avec ce marché le site de Rougegoutte retrouvera un niveau d'activité comparable à celui de l'année 2012 et les deux unités de fabrication **U1** et **U2** seront conservées.

J'adresse de très sincères félicitations à tous les acteurs de cette entreprise, quels que soient leurs rôles et leurs responsabilités et un salut particulier à Emmanuel **DIERS**, Directeur de **REYDEL Automotive Rougegoutte**, pour son implication, son sens du management, son sens du dialogue et sa présence active au milieu des salariés.

Guy MICLO

SOLIDARITE

Suite à l'élan de solidarité exprimé pour soutenir Gaëlle Canal-Peltier, gravement blessée après une chute en VTT, l'association "Les 7 chemins" a vu le jour en novembre dernier. Son but premier est de venir en aide moralement et matériellement aux accidentés de la vie.

Maman de 4 enfants, Gaëlle est issue d'une famille de sportifs. Ses deux frères, Fabien et Émile sont très souvent sur les podiums nationaux voire internationaux en VTT et en cyclo-cross. Gaëlle est une personne appréciée sur le Canton de Giromagny par son investissement dans la vie locale et les associations (Gym, VTT, ...). Depuis quelques semaines, elle retrouve un nouveau rythme de vie avec l'appui des équipes du Centre de Réadaptation Fonctionnelle Bretegnier d'Héricourt (Fondation Arc-en-Ciel).

Parrainée par Julie Bresset, Championne olympique de VTT, et Fabien Canal qui s'illustre régulièrement dans les courses de VTT et de cyclo cross, l'association "Les 7 chemins" fédère les bonnes volontés en centralisant les actions proposées.

Actuellement, l'achat de fauteuils roulants est l'une des priorités de l'association. Pour réunir des fonds, la première action des "7 Chemins" sera l'organisation d'une marche aux flambeaux programmée le samedi 24 janvier à Giromagny au départ de l'ancien Netto à 18h00. En attendant ce premier rendez-vous, il est d'ores et déjà possible d'adhérer à l'association (10 €) ou de faire un don en contactant son président, Hervé Lenfant, au 06.50.37.51.06 ou par courriel à "les7chemins90@gmail.com".

Olivier SCHNOEBELEN

E A U

Le Président du Syndicat des Eaux, Guy **MICLO**, nous informe que les services du Syndicat sont régulièrement saisis par des usagers surpris de recevoir des propositions de contrat d'assurance de sociétés privées. De ce fait, le Président précise et rappelle que :

- Le Syndicat des Eaux de Giromagny est responsable du réseau d'eau potable jusqu'au compteur compris et qu'il en assure, en sa qualité de propriétaire, toutes les responsabilités. L'abonné doit toutefois protéger son compteur et reste responsable des dégâts résultant du gel ainsi que des dégradations et/ou des dégâts que son compteur ou l'installation en aval pourraient subir de son propre fait ou de sa négligence.

- Le Syndicat des Eaux n'a connaissance de ces sollicitations que par l'intermédiaire d'usagers. Ces publicités sont faites sur le territoire du Syndicat des Eaux de Giromagny sans aucune concertation avec les services du Syndicat.

- L'usager, responsable de son installation après compteur, reste le seul à juger de la nécessité d'assurer spécifiquement ce genre de risque. Il est toutefois recommandé de vérifier auprès de sa compagnie d'assurance que les différents contrats souscrits garantissent les risques après compteur.

- Le Président suggère aux abonnés de se renseigner auprès du Syndicat des Eaux et/ou de leur assurance personnelle avant de souscrire à de tels "contrats d'assistance".

S I A G E P

Comme pour la plupart des syndicats intercommunaux, les instances du **SIAGEP**, Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements Publics, ont été renouvelées après les dernières élections communales. Toutes les communes du Territoire y sont représentées par 1, 2 ou 3 délégués selon leur importance (8 pour Belfort) ce qui fait au total 143 délégués avec le même nombre de suppléants (12 délégués pour l'ensemble de la CCHS).

Le nouveau Président est Yves **BISSON**, maire de Novillard, qui remplace à ce poste Michel **GAIDOT**, ancien maire de Vescemont. Christian **CODDET**, délégué de Giromagny, est le 1^{er} vice-président, en charge des questions énergétiques et du budget. Les autres vice-présidents sont Michel **BLANC**, délégué de la commune de Lacollonge, en charge des travaux ; Eric **KOEBERLE**, délégué de la commune de Bavilliers, en charge de l'informatique ; David **DIMEY**, délégué de Belfort, en charge du système d'information géographique (**SIG**) et Bernard **LIAIS**, délégué de Beaucourt, en charge du suivi des concessions de gaz et d'électricité.

Peu connu de la population, le **SIAGEP** est un syndicat important. Il gère en effet, pour l'ensemble des communes du département qui lui ont délégué cette compétence, la concession du réseau de distribution électrique. Les fonds récoltés à ce titre auprès d'**ERDF** servent ainsi à financer une partie des travaux d'enfouissement des réseaux. Il gère aussi, pour une partie des communes du département, la concession des réseaux de gaz à **GRDF**, ainsi que de nombreux autres services comme les licences des logiciels de gestion (**MAGNUS**), la mise à disposition d'équipements informatiques, un système d'information géographique (**SIG**), une assistance aux opérations d'économie d'énergie (montage de dossiers, subventions, contrôles thermographiques, ...).

Christian CODDET